

17.11.2007

DÉPÊCHE

DU MIDI

ALBI

SAMEDI
17 novembre 2007

LA DÉPÊCHE
TARN

CERF

Les villageois pas « anti-chasse »

Les habitants des Abriols sont étonnés de la reprise de la chasse à courre, aujourd'hui, dans la forêt de la Grésigne alors qu'il y a deux semaines un cerf poursuivi par une meute de 40 chiens avait saccagé une maison du village. « Comment se fait-il que les activités de chasse de l'Équipage de Grésigne ne soient pas suspendues alors qu'une enquête est en cours et que cinq membres de l'Équipage ont été placés en garde à vue, mardi dernier » interrogent les habitants des Abriols. « N'est-il pas souhaitable de stopper cette activité tant que les conditions de sécurité ne sont pas garanties ? » Les villageois refusent d'être amalgamés à des « anti-chasse ». leur porte-parole indique qu'ils seront présents, ce matin, entre 10h30 et 12 heures, sur le marché de Cordes afin de faire signer une pétition. Dans ce texte, les signataires réclament que « l'Office National des Forêts retire immédiatement son agrément à l'Équipage de la Grésigne et proscrive toute chasse à courre en forêt domaniale, que les maires prennent des arrêtés interdisant tout équipage de chasse à courre sur leurs territoires. »

Réagissez à l'actualité



www.madepeche.com

RÉGULER LA POPULATION DE CERVIDÉS

CHARLES BILLÈS, OISE >>>

Pourquoi doit-on forcément soit être dans le camp des chasseurs, soit dans celui des écolos ? Je pense que la majorité des chasseurs sont des amoureux de la Nature, qui la connaissent beaucoup mieux que n'importe quel citadin. On peut très bien être chasseur ET écolo, et les deux vont souvent de pair. (...) Dire que l'animal meurt d'épuisement comme argument contre est un peu idiot à mon sens (...) La chasse à courre est un moyen de réguler le taux de population des grands animaux essentiellement. La chasse à courre a un pouvoir sélectif. D'abord, on ne tue jamais les femelles, et ensuite, les chiens choisissent leur animal, souvent un animal qui est plus faible que les autres et ne sera pas un bon reproducteur. Quant aux propriétés privées, il faut savoir que les piqueurs et maîtres d'équipage ne s'y introduisent pas sans autorisation. Ils sont bien sûr en relation avec le propriétaire des lieux qui a donné son accord pour que les chiens et le piqueur (et bien souvent seulement eux) pénètrent sur le domaine au cas où l'animal de chasse vienne à s'y aventurer. Allez suivre une chasse pour vous faire une opinion, vous serez les bienvenus...